

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et
d'affichage : 10 novembre 2022

Présents à la séance : 79

Compte-rendu de la séance :
17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est assemblé à Vendin-lez-Béthune, Salle Pierre Bérégovoy, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 10 novembre 2022.

Étaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE, Mme Pascale GOUILLART ; Les délégués de la commune d'Auchel : MM. BERRIER, BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, M. DUQUESNE ; Les délégués de la commune de Béthune : M. GIBSON, Mme BERTOUX, MM. CORDONNIER, BRIGE, Mme PHILIS, M. SOLHEID, MM. KWARTNIK, CAUET, Mmes DESCAMPS, GOTTRAND, IMBERT, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mmes GIBON, NASPINSKI, M. DELBARRE ; Les délégués de la commune de Chocques : MM. MASSART, BEUGIN; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, DUBRULLE ; Les délégués de la commune de Festubert : MM. DOUVRY, QUENIART ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL, CHAPPE ; Les déléguées de la commune de Gosnay : Mmes CLEROT, BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : M. CARAMIAUX, Mme SAUVAGE, M. DESCAMPS, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERVIN, M. JOMBART, Mme LEFEBVRE; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE, DISSAUX ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mmes CARON, VEREECQUE, M. DAILLES ; Les délégués de la commune de Marles-les-Mines : M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, M. BOBEK; Les délégués de la commune d'Oblinghem : MM. CARPENTIER, HERNU ; Les délégués de la commune de

Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; La déléguée de la commune de Servins : Mme DUCLOY ; Le délégué de la commune de Vaudricourt : M. JURCZYK ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, MM. FLORCZYK, DUFLOS ; Les délégués de la commune de Verquigneul : M. CHRETIEN, Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, Mme BOULART à Mme BERTOUX, Mme LOISEAU à M. BRIGE, M. BARRE à M. CORDONNIER, M. ELAZOUZI à Mme Martine DESCAMPS, M. PERRIN à M. KWARTNIK, M. SCALONE à M. SOLHEID, M. JEVTOVIC à Mme PHILIS, Mme HARFAUX HAELEWYN à M. CAUET, Mme DENIS à Mme LEFEBVRE, M. FONTAINE à Mme LECOMPTE.

Se sont fait représentés : M. VIVIEN par M. DUQUESNE, Mme BERROYER par Mme IMBERT, Mme CHOCHOI par Mme GOTTRAND, Mme BEIGNIER par Mme BREUVART-PETITPAS, M. MASSARD par M. DUBRULLE, M. POIRE par M. CHAPPE, M. VAAST par Mme BAUDRIN, M. SCAILLEREZ par M. DISSAUX.

Absents - Excusés : M. CARRE, Mme BLASZCZYK, M. GACQUERRE, Mmes BOULART, LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, PERRIN, Mme BERROYER, M. SCALONE, Mme CHOCHOI, M. JEVTOVIC, Mmes HARFAUX HAELEWYN, BEIGNIER, DENIS, MM. MASSARD, POIRE, VAAST, FONTAINE, FAVIER, SCAILLEREZ, DELANNOY, HOBORG, Mme ANTKOWIAK, M. TASSEZ.

Monsieur Jean-Marie DOUVRY, délégué titulaire de la commune de Festubert, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

- **1 - 01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Il est proposé la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire au titre de la préparation du budget primitif 2023.

Le Comité Syndical à l'unanimité a procédé au débat d'orientation budgétaire exigé par la loi.

FINANCES

Rapporteur : Bertrand DELORY

- **1-02 - EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE EHPAD F. DEGEORGE**

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section de fonctionnement à hauteur de 59 000.00 € afin de poursuivre l'activité jusqu'à présent développée.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise les ouvertures de crédits ci-dessus précisées.

Vu pour être affiché et publié le 21 novembre 2022 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.